

La construction de l'ethos dans le discours politique au Maroc

Bouchra AINOUC

Département de didactique du français langue étrangère,
Centre Régional des Métiers de l'Éducation et de Formation, Rabat, Maroc

Copyright © 2019 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: Political communication corresponds to the intervention of the political body at decisive moments, particularly during election campaigns or debates. The King of Morocco, as representative of the nation, intervenes at national festivals or on occasions imposed by the political agenda (meeting with a head of state, opening of the parliamentary session, etc.) Speech dedicated to the people and the international community. The construction of his discourse is based on methods of persuasion and argumentation that call upon traditional and modern concepts, in this case allegiance and the Constitution. Social and psychological identity functions in correlation with the discursive identity in order to communicate to the audience an ethos of legitimacy and credibility.

KEYWORDS: political communication, political discourse, audience, social identity, discursive identity, ethos, legitimacy, credibility, Constitution.

RESUME: La communication politique correspond à l'intervention de l'instance politique à des moments décisifs et précis notamment pendant les campagnes électorales ou les débats. Le Roi du Maroc, en sa qualité de représentant de la nation, intervient lors des fêtes nationales ou à des occasions imposées par l'agenda politique (rencontre avec un chef d'état, ouverture de la session parlementaire, etc.) pour prononcer un discours dédié au peuple ainsi qu'à la communauté internationale. La construction de son discours repose sur des procédés de persuasion et d'argumentation qui font appel à des concepts traditionnels et modernes en l'occurrence l'allégeance et la Constitution. L'identité sociale et psychologique fonctionne en corrélation avec l'identité discursive pour communiquer à l'auditoire un ethos de légitimité et de crédibilité.

MOTS-CLEFS: communication politique, discours politique, auditoire, identité sociale, identité discursive, ethos, légitimité, crédibilité, Constitution.

1 INTRODUCTION

La communication politique se fonde essentiellement sur le discours politique que peut émettre l'une des instances qui contribuent à la fabrication du discours politique. Sa construction s'élabore en puisant dans deux ensembles distincts qui se croisent en ce lieu appelé « discours politique ». Pour Bourdieu « tout discours se construit à l'intersection d'un champ d'action, lieu d'échanges symboliques organisé selon des rapports de force, et d'un champ d'énonciation, lieu de mécanismes de mise en scène du langage » [1]. Mais tout discours politique, quelles que soient ses conditions d'émission, utilise des stratégies de persuasion ou de manipulation et des procédés d'argumentation selon des objectifs précis à atteindre et en fonction de l'auditoire et de sa propre identité sociale et psychologique.

Au Maroc, l'instance politique en gouvernance est constituée de différents acteurs en l'occurrence l'institution royale hiérarchisée au sommet des intervenants politiques, les membres du gouvernement ainsi que les représentants des deux chambres au parlement. L'instance politique comprend donc des personnes qui s'activent dans le champ politique, ont le pouvoir d'action et de décision, des acteurs en gouvernance qui sont en quête de légitimité, de crédibilité et d'autorité.

De là, la communication politique s'avère un moyen de production d'images susceptibles de satisfaire l'auditoire, celles du roi se détachent dans une atmosphère foisonnante d'images et constituent l'ossature sans laquelle la communication politique ne saurait avoir lieu. Comment se construisent alors les images du Roi, quels sont leurs fondements dans le discours politique royal et quels en sont les procédés argumentatifs?

2 L'ETHOS DE L'INSTITUTION ROYALE

L'argumentation ou la rhétorique puise dans deux espèces de preuves selon Aristote : des preuves extra-techniques et des preuves techniques. Les premières précèdent l'art oratoire et constituent des éléments de persuasion tandis que les secondes sont à inventer dans le discours. On a donc l'ethos ou l'image de l'orateur, le pathos ou l'atmosphère dans laquelle on dispose l'auditoire et enfin le logos qui signifie le discours de l'orateur.

L'ethos qui d'emblée nous intéresse particulièrement ici est défini généralement en termes de « caractère » ou « d'image de soi » que l'orateur présente à l'auditoire. L'ethos est une tekhnè qui permet à l'orateur de convaincre en montrant plusieurs images qui favorisent l'adhésion de l'auditoire ; la confiance, la simplicité, la sincérité sont autant d'images susceptibles d'influencer la vision de l'autre.; l'ethos serait alors un amalgame de l'être réel et de l'énonciateur, une image de ce qu'il est, de ce qu'il donne à voir et de ce que l'auditoire veut qu'il soit.

2.1 COMPLEXITÉ DE L'IMAGE DU ROI

Au Maroc, l'identité du roi est complexe dans la mesure où l'identité sociale à elle seule concentre trois entités intrinsèques, le statut de souverain englobe la notion de Majesté, Chef de l'Etat, son Représentant suprême (art.42, Constitution 2011). Tandis que celui de Commandeur des croyants "Emir El Mouminin" concerne le champ religieux "préside le Conseil supérieur des Ouléma" (art.41). Le pouvoir politique est donc lié au pouvoir religieux dans une société non laïcisée où la majorité musulmane est attachée aux préceptes de l'Islam et les ethos d'identité se rattachent au pouvoir de l'au-delà et d'ici-bas. Par ailleurs l'ethos du roi Mohammed VI est le reflet de deux regards opposés de l'autre, d'une part un ethos coïncidant avec les attentes de l'instance citoyenne dont l'imaginaire foisonne d'images édifiantes de la monarchie en tant que système séculaire, symbole de sécurité et d'unité nationale ; d'autre part, un ethos différencié ou opposé ne correspondant pas aux aspirations de quelques acteurs ou activistes politiques.

En effet, pour persuader l'auditoire, l'ethos de l'orateur doit coïncider avec les attentes du récepteur et répondre aux exigences de la situation de communication. Selon cette position, l'orateur doit procéder en fonction de deux composantes, l'une est antérieure au discours et relève de l'identité de l'être communicant, de son statut social qui lui confère la légitimité de prendre la parole ; l'autre se développe et se construit à travers le discours. L'ethos du locuteur est une addition de l'identité sociale, psychologique et discursive. Donc, le sujet apparaît au regard de l'autre dans une identité psychologique et sociale qui lui est attribuée, et en même temps se montre à travers l'identité discursive qu'il se construit. [2]

Dès lors, l'ethos du roi Mohammed VI apparaît à travers sa manière d'être, son action et ses discours qui regorgent d'images d'identité, rappelant incessamment sa légitimité d'être communicant, remplissant pleinement les fonctions qui lui sont assignées dans la Constitution.

2.2 IDENTITÉ SOCIALE ET IDENTITÉ DISCURSIVE

Certes, l'image d'une personnalité politique est le résultat de deux composantes qui se combinent et fusionnent en un ethos inextricable ; d'abord l'image préconstruite, reflet de l'être psychologique et social, ensuite l'image construite dans le discours qui ne peut être perçue isolément mais dans une macrostructure impliquant les procédés linguistiques (expressifs et énonciatifs), les procédés comportementaux à savoir les gestes, la voix et enfin l'action. Mais cette théorie contemporaine de l'argumentation ne peut être appliquée dans le cas de la personnalité politique du roi du Maroc. En premier lieu, le régime politique marocain est atypique puisque c'est une monarchie constitutionnelle où le roi règne et gouverne ; l'identité sociale du roi est construite de manière complexe, ancrée dans la tradition monarchique et dans la culture islamique, elle relève à la fois du traditionnel, du rituel et du religieux, d'où elle ne peut être soumise aux modèles analytiques occidentaux.

En second lieu, le Maroc s'est inscrit dans le processus de la démocratie et des droits de l'homme depuis les années quatre vingt dix. L'identité traditionnelle et moderne ne se montre pas comme une donnée construite mais impose un rituel annuel à l'occasion de la fête du trône pendant laquelle le roi institué et ré-institué par l'ensemble des représentants de la nation, cela fait que l'identité du monarque est préconstruite par héritage et reconstruite via l'allégeance.

2.3 LÉGITIMITÉ TRADITIONNELLE ET RELIGIEUSE

L'Etat moderne au Maroc aurait pour genèse le makhzen traditionnel de la période précoloniale dont il constitue le prolongement et dont il a retenu quelques pratiques représentatives de son autorité politique et religieuse.

- **La Bay'a (l'allégeance)**

La bay'a (l'allégeance) est l'une des principales formes traditionnelles héritées par la monarchie et réutilisée pour légitimer le pouvoir du roi, elle est l'expression de l'obéissance réitérée et renouvelée à l'occasion de la fête du trône le 30 juillet pour Mohammed VI. C'est un rituel annuel qui a pour symbolique l'exercice de la souveraineté de la nation dans la mesure où ses représentants, Oulémas, membres du gouvernement, corps constitués, agents d'autorité, officiers supérieurs, Walis et gouverneurs, viennent présenter publiquement leur allégeance au roi.

Célébré ostensiblement, l'acte d'allégeance est un renouvellement du pacte séculaire unissant le roi au peuple. Le caractère solennel de cet acte est une reconnaissance publique de la légitimité du roi, le vestimentaire épouse le gestuel et le verbal pour traduire la majesté de l'événement et du guide suprême, représentant de Dieu sur terre. La reconduction de ce rituel tel qu'il se pratiquait dans la tradition des sultans alaouites comporte plus d'un signe, c'est d'abord et surtout une volonté ferme d'œuvrer dans la continuité, de préserver les acquis de la dynastie en matière de représentation politique et religieuse.

L'image renvoyée est celle d'un roi jeune auquel on exprime respect et soumission, un roi investi d'un pouvoir spirituel qui lui est reconnu par les porte-parole de l'Oumma. Ici l'identité sociale de « commandeur des croyants » et de « dirigeant politique » de la nation est réaffirmée par la parole et le geste de l'instance citoyenne. L'identité discursive participe à la construction-reconstruction de l'identité sociale. L'allégeance est une célébration d'une légitimité installée qui doit être célébrée annuellement pour actualiser les prérogatives du roi et rappeler les droits et devoirs respectifs des contractants en l'occurrence la protection et la soumission. Au regard des citoyens et dans leur imaginaire, l'allégeance est un acte enraciné dans les coutumes, c'est presque un culte. D'ailleurs sa relation au religieux est vitale puisqu'elle émerge de la religion et s'exprime en son nom.

- **Allégeance et religion**

Dans un pays musulman comme le Maroc, la signification religieuse d'un pacte relève du sacré et la trahison de ce contrat par l'un des deux partenaires est une trahison des préceptes de l'Islam voire de Dieu, c'est pourquoi le discours du roi Mohammed VI tient compte de la dimension sacrée de la Bay'a qu'il évoque souvent dans ses discours, l'allégeance est d'ailleurs une ancienne institution sunnite qui repose sur l'idée de la provenance du pouvoir de Dieu, la soumission au souverain implique la soumission à Dieu. Etre sous l'autorité du souverain et bénéficiaire de sa protection, c'est admettre la protection et l'autorité de Dieu.

« Ceux qui te font allégeance ne le font qu'à Dieu. C'est la main de Dieu qui se pose sur les leurs. Enfreindre (ce serment), c'est l'enfreindre à son propre dam. Qui s'acquiesce de ce dont il a offert pacte à Dieu, il lui accordera un insigne » (Coran, 48 : 10) [3]

La sacralité de l'acte d'allégeance et conséquemment de l'obéissance et de la protection qui en découlent impose au roi le maintien de cette tradition : elle est l'expression de son charisme et de son autorité en tant que « Commandeur des croyants ». Le contrat d'allégeance ne se limite pas à son caractère oral, théâtral où des rangées de représentants de la nation, organisés selon leur fonction (administrative, militaire, religieuse, sociale, tribale...) défilent devant Sa Majesté et répètent le célèbre serment ; l'Histoire du Maroc atteste du caractère scriptural de la Bay'a figurant dans les archives appropriées. C'est un pacte à la fois oral et écrit, en voici un exemple qui illustre d'une part l'aspect contractuel écrit de l'allégeance et d'autre part son fondement religieux voire politique, il s'agit de la Bay'a des représentants des populations de Oued Eddahab au Roi et Commandeur des croyants feu Hassan II le 19 août 1979.

« Louange à Dieu qui fait du Khalifa un moyen organisant la vie des hommes et leurs affaires religieuses »

« (...) Nous, shorfa, Oulémas, notables, hommes et femmes, jeunes et vieux avons décidé donc à l'unanimité de renouveler à Amir al Mouminin, défenseur de la foi et de la nation, S.M. le Roi Hassan II, le serment d'allégeance comme l'avaient fait nos pères et ancêtres aux souverains alaouites. Notre serment d'allégeance est conforme à celui prêté par les compagnons au prophète sidna Mohammed sous l'arbre de Ridwane. Ainsi avons-nous pris un engagement de loyauté à son autorité et avons-nous jugés de lui être fidèles et de suivre à tout moment et en toutes circonstances ses conseils (...). Cet acte d'allégeance est fait selon la tradition, il est conforme aux critères de fond, de forme et de procédure requis pour sa validation ».

Ce texte est un témoignage concret de la souscription de l'acte de la Bay'a aux préceptes de l'Islam. Sa validité dépend de quelques critères qu'il doit remplir selon l'usage traditionnel. Les critères concernent l'investiture effective des shorfa,

descendants du prophète, des docteurs de la religion ainsi que des notables. Ici nul doute que la légitimité de gouvernance du roi dépend de la communauté des croyants, leur habilité à participer à cet acte dénote le charisme des dits membres, charisme dont l'origine est soit la richesse spirituelle se rattachant à la religion, soit la richesse matérielle ou l'appartenance à la lignée du prophète.

Pour ce qui est du fond, l'acte d'allégeance est un engagement du roi à sauvegarder la religion, de même que la défense des frontières du pays et la préservation de sa souveraineté. Il doit également gérer les rapports entre les citoyens avec justice et équité de manière à leur favoriser une vie digne et sécurisée. Quant aux citoyens, il leur revient de se soumettre au roi, de lui obéir et de le soutenir en cas de besoin. Le rapport de la notion d'allégeance à l'Islam est confirmé par la mention réitérée dans ce texte à la parole du prophète. Les citations évoquées fonctionnent en tant qu'arguments d'autorité pour légitimer l'acte de la Bay'a et le placer dans un contexte religieux, ce qui lui confère la sacralité auprès des contractants. D'après la parole du prophète, l'allégeance et l'autorité sont nécessaires à toute communauté ; une terre dépourvue d'autorité, pays de dissidence « bled assiba » est une source d'anarchie et de pratiques arbitraires alors que celui qui se livre à l'exercice de l'autorité sans l'allégeance et donc sans consentement de la société est au même titre que les mécréants de la Jahiliyya.

Le territoire national, l'autorité et l'allégeance fonctionnent alors selon un rapport de dépendance, toute société nécessite l'autorité, celle-ci ne peut avoir lieu sans l'allégeance, le manquement à l'une de ces conditions est considéré comme un acte d'impiété. Aussi, la sacralité du pacte d'allégeance est-elle si prégnante dans la société marocaine depuis Idriss I, à la différence des autres pays islamiques qui ont rompu avec cette tradition.

« (...) Le pays soumis comprenait les régions, essentiellement les villes des plaines littorales, où la population avait légalement consenti, par une bay'a, à déléguer les pouvoirs suprêmes au sultan et, au-delà de lui, à ses agents, le Makhzen. Dans les terres de dissidence -principalement les zones périphériques de montagne, de désert et de steppe-, il n'existait pas de bay'a, ni de gouverneurs, de chefs ou de juges, mais une organisation tribale, allant de pair avec un respect plus ou moins prononcé vis-à-vis de la personne du sultan en tant que chef religieux du pays, ou imam » [4]

Les manuscrits et les archives de l'époque précoloniale attestent de l'allégeance exprimée aux sultans, une manière de reconnaître leur autorité notamment dans le désert, une vérité que le roi Mohammed VI n'omet pas de rappeler dans ses discours. Ainsi, l'institution monarchique marocaine est bien particulière en ce qui concerne la question de légitimité dont les deux traditions principales sont la légitimité constitutionnaliste et « autocratique » selon une appellation de l'islamologue d'Edinbourg W.Montgomery Watt. Cette particularité est bien présente dans le discours royal de façon répétitive, ce qui traduit l'essentialité de son fondement et son essentialisation par le système monarchique.

3 LES CONCEPTS DE LÉGITIMATION DANS LE DISCOURS ROYAL

Le champ politique marocain est régi par des règles de fonctionnement qui déterminent le rôle et les limites de toute instance. La constitution, récente puisqu'elle date de 1962 réitère dans ses cinq versions la définition attribuée à l'identité du Maroc. « Le Maroc est une monarchie constitutionnelle démocratique et sociale ». En effet, le Maroc est une monarchie où le roi règne, mais il est pourvu d'un pouvoir symbolique, religieux et d'un pouvoir d'action ; il gouverne, oriente le gouvernement, et prend des décisions. En fait, c'est une monarchie exécutive où le roi exprime des volontés que le premier ministre et le gouvernement traduisent en projets et en actions. Quels sont alors les fondements de l'identité sociale du roi et comment se manifestent-ils à travers l'identité discursive ?

3.1 LES FONDEMENTS : LA BAY'A ET LA CONSTITUTION

Dans son premier discours du 30 Juillet 1999, le roi précise sa mission de conseiller et d'arbitre, « *en ce qui concerne les institutions constitutionnelles, notre tâche consistera à donner des orientations, de précieux conseils et à jouer le rôle de l'arbitre qui est au-dessus de toute appartenance* ». Cependant, le discours du 20 août, contestataire des intentions tacites ou déclarées concernant le statut de la monarchie, se démarque du premier. Il se distingue d'abord par son inscription dans le cadre de la Constitution dont il est une reprise puisque les dispositions relatives aux attributions du statut royal y figurent entièrement. La partie consacrée à cet effet s'articule autour de trois axes fondamentaux : la voie Hassanienne, la Bay'a et la Constitution.

« *Sa pensée politique moderne et novatrice, matérialisée par l'institution d'une monarchie constitutionnelle prônant la concertation avec la Nation (...) fidèle à la voie hassanienne, attaché à la Baïa qui nous engage et qui t'engage, Baïa qui s'inscrit en droite ligne de celle qui l'ont précédée durant plus de douze siècles, qui puise sa substance dans le Livre Saint et la tradition du prophète, et qui est intimement liée à la constitution marocaine* » qui stipule que le roi Amir Al Mouminine, est le représentant suprême de la Nation, le symbole de son unité, le garant de la pérennité et de la continuité de l'Etat, de la sauvegarde de la religion, de la patrie et de l'unité du Royaume à l'intérieur de ses frontières authentiques, celui qui veille au

respect de la constitution, qui assure la défense des droits et des libertés des citoyens et dont la personne est sacrée et inviolable. Il ajoute qu'il s'agit là de « lourdes responsabilités que nous impose la mission dont nous sommes investis »

Le contexte du discours cité ci-haut coïncide avec la commémoration de la Révolution du roi et du peuple, événement qui a marqué l'Histoire du Maroc pendant lequel le peuple s'est uni autour du Roi pour revendiquer l'indépendance qui demeurerait insignifiante sans le retour du Sultan de l'exil. Elle rappelle la figure emblématique de feu Mohammed V, devenu héros populaire, sujet de légendes et d'hallucinations du peuple. Son aura et son caractère mythique tiennent de son refus à signer des décrets séparatistes, créés par l'administration coloniale. Doté de la légitimité politique, sa légitimité religieuse était au centre des débats, quand bien même, sa piété profonde et sa résistance ont engendré une image de Roi maraboutique que les gens voyaient en regardant la lune. Son autorité religieuse s'est accrue pour devenir un mythe.

« Son mythe continuera à présider longtemps encore aux destinées du Maroc. Comme elle continuera à hanter ses successeurs, cette image d'un homme qui avait réussi, en fractionnant sa vie entre des sphères séparées, à être tout à la fois homme fétiche et habile politique ». [5]

Le choix de cette occasion qui remémore « le père de la révolution » et la gloire de l'union du roi et du peuple n'est pas fortuit. A l'origine de ce discours où l'identité discursive explique et « légitime » l'identité sociale, se trouve l'instance politique surtout les partis de l'ancienne opposition qui proclament « la nécessité d'une monarchie parlementaire moderne ».

3.2 ASPECT TRADITIONNEL ET MODERNE DE LA MONARCHIE

Pour ce qui est du chemin tracé par son défunt père, l'action du roi Mohammed VI s'inscrit d'emblée dans la continuité. Il fait l'éloge de la monarchie constitutionnelle en ce qu'elle favorise la concertation avec la nation, ce qui l'imprègne du sceau démocratique et lui vaut sa place dans la modernité. Ici, la thèse de base est la fidélité du Roi Mohammed VI à la voie sillonnée par son auguste père Hassan II. De plus, le roi y adopte une attitude conservatrice et procède à un recadrage de la réalité, rappelant ce qui existe déjà notamment la Monarchie constitutionnelle et la Bay'a. On admet plus aisément la continuité que la rupture lorsqu'on démontre que rien ne justifie le changement comme le soulignent Joules et Beauvois : « En fait, l'inertie permet de compter sur le normal, l'habituel, le réel, l'actuel et de le valoriser, qu'il s'agisse d'une situation existante, d'une opinion admise ou d'un état de développement continu et régulier (...) un grand nombre d'argumentations insistent sur ce que rien en l'occurrence ne justifie un changement » [6].

La stratégie de cette argumentation consiste à employer un argument de cadrage par lequel le roi attribue une qualification à la politique de son défunt père « moderne et novatrice » ; la présentation de sa politique sous ces deux aspects l'isole de toute autre qualification et met en valeur la qualité de la « modernité » et de « l'innovation ». En fait, il s'agit de préserver et de conserver la modernité ; l'esprit conservateur est initialement antithétique à l'esprit innovateur, par ce recadrage, ils semblent néanmoins en parfaite harmonie. Un second argument constitue le complément du premier, c'est que cette politique est « matérialisée » par l'institution d'une Monarchie constitutionnelle prônant la concertation avec la nation. L'expression « matérialisée » donne à la notion de « politique » une autre qualité qui lui ôte toute abstraction et la rend plus concrète ; l'édification d'une monarchie constitutionnelle représente la matière qui concrétise cette politique moderne. Une autre attribution qualitative à l'endroit de la monarchie constitutionnelle est la notion de « concertation ». Cette dernière est préalablement et communément admise comme l'une des valeurs fondamentales de la démocratie. Les arguments relatifs à la politique de Hassan II sont présentés successivement ; toutes les attributions avancées sont enchaînées dans un rapport de causalité.

La seconde série d'arguments se rattache à l'acte de la Bay'a de laquelle se réclame Mohammed VI. Elle est un maillon important de la politique et de « la voie hassanienne », la Bay'a est un argument de communauté, c'est un présupposé commun et reconnu par la société marocaine ; la mobilisation de cette famille d'arguments a une visée conservatrice comme le dit Oléron, « mobiliser une valeur pour argumenter contribue en fait à la renforcer ». [7] Le roi Mohammed VI ne se limite pas à l'évocation de la Bay'a, il rappelle son essence « *qui nous engage et qui t'engage* », l'emploi d'un argument de lieu qui met en exergue la symétrie dont la valeur d'égalité est un dérivé, elle se manifeste par la répétition du verbe « engager » dont l'objet est le pronom « nous » qui réfère à Sa Majesté le Roi et le « tu » qui désigne le « peuple ou mieux les « citoyens » par souci d'éviter une connotation négative. Toutefois, cette égalité qui est encore l'une des valeurs démocratiques est liée à l'engagement ou aux devoirs réciproques de chacun des contractants, la personne du roi est sacrée et ne peut nullement faire l'objet d'égalité avec le citoyen en dehors de ce contexte d'engagement, le « nous » à l'endroit du Roi et le « tu » pour les citoyens illustrent la différence voire la suprématie du Roi.

En dehors de son caractère démocratique exprimé implicitement, un autre, toujours en rapport avec la Bay'a, évoque son enracinement dans l'Histoire depuis douze siècles. Le recours à un argument de communauté « l'authenticité » qui est une valeur admise par la société marocaine : on recherche tout ce qui est ancien, traditionnel, authentique. Par ailleurs, la validité

de la Bay'a a fait ses preuves durant des siècles, ce qui augmente sa valeur, elle est devenue un héritage culturel qui contribue à l'originalité et à la spécificité du système monarchique marocain. Aussi hésite-t-on sur son appartenance à la famille d'arguments d'autorité en l'occurrence celui de l'expérience, la pratique effective de la bay'a par toutes les dynasties marocaines qui se sont succédées depuis douze siècles témoigne de sa réussite et de son efficacité. En outre, la Bay'a a pour fondement la religion islamique notamment le Livre Saint et la Tradition du prophète, le remplacement de la Bay'a dans le contexte islamique démontre la force et l'autorité de l'argument, l'ultime autorité à laquelle recourent les musulmans est le Coran et la tradition du prophète qui organisent la vie des croyants et comportent les lois à suivre.

Enfin, le dernier argument qui atteste de la légitimité de la Bay'a est son rapport étroit avec la Constitution. Là encore, la Constitution est citée pour appuyer l'allégeance, une doctrine d'autorité supérieure, qui a reçu l'approbation des citoyens après son élaboration et son écriture par HassanII, il en parle lui-même à la radio le 18 novembre 1962 : « Constitution que j'ai construite de mes mains », elle sera adoptée le 7 décembre de la même année à une très forte majorité (3733.816 oui sur 3919.737 votants selon les résultats officiels). La Constitution, d'ordre politique, soutient l'allégeance qui est d'ordre religieux et traditionnel. Pour conclure cette argumentation, le roi Mohammed VI reprend mot par mot les articles correspondant au statut du Roi et à sa mission. Cette partie de son discours tient lieu de péroraison, le roi donne à voir une impression décisive et montre son maintien de ce qui constitue le fondement de la Monarchie marocaine. En citant les différentes fonctions du roi, il démontre l'ampleur des responsabilités dont il est investi et confirme son intention de remplir son rôle en dépit de la lourdeur du fardeau. Cette analyse, non exhaustive, pourrait être illustrée par le schéma suivant :

Thèses	Arguments	Type d'arguments	Observation
Thèse1 : le roi M ^{ed} VI est attaché à la politique de son père	<ul style="list-style-type: none"> - C'est une politique moderne et novatrice. - matérialisée par l'institution d'une monarchie constitutionnelle qui prône - la concertation avec la nation 	Arguments de cadrage (présentation)	Rapport de causalité
Reprise de la thèse1 +thèse2 : fidèle à la voie Hassanienne, attaché à la Bay'a.	<ul style="list-style-type: none"> - Qui nous engage et qui t'engage - Qui s'inscrit en droite ligne de celle qui l'a précédée durant plus de douze siècles. - Qui puise sa substance dans le livre saint et la tradition du prophète. - Qui est intimement liée à la constitution marocaine. 	Arguments de communauté Arguments d'autorité	Addition d'arguments
Thèse 3 : Nous sommes attaché à la constitution marocaine qui stipule que le roi Amir El Mouminine est le représentant suprême de la nation.	<ul style="list-style-type: none"> - Le symbole de son unité. - Le garant de la pérennité et de la continuité de l'Etat. - Le garant de la sauvegarde de la religion. - Le garant de la sauvegarde de la patrie et de l'unité du Royaume à l'intérieur de ses frontières authentiques. - Celui qui veille au respect de la constitution - Qui assure la défense des droits, etc. 	Cadrage	Adjonction, énumération Péroraison

Le tableau ci-dessus traduit la stratégie argumentative employée dans le discours royal du 20 août 1999. A priori, trois thèses s'en dégagent : l'attachement à la politique de Hassan II, l'attachement à la Bay'a et l'attachement à la Constitution. Toutes les trois traduisent le même esprit conservateur et se réclament d'une légitimité à la fois historique, religieuse et moderne.

Les arguments qui confortent la première thèse (la fidélité à la politique du Feu le roi HassanII) sont des arguments de cadrage qui développent une présentation élogieuse de la politique en question dans un rapport de dépendance et de causalité, mettant en valeur la nécessité de la conservation d'une telle politique. Cette famille d'arguments de cadrage favorise

la résonance chez l'auditoire ; en fait, il s'agit d'un recadrage de la réalité, un rappel des faits qui constituent partie prenante de l'imaginaire du citoyen, forgés et gravés dans la mémoire collective ; dès lors, cette stratégie consiste à trouver aisément écho chez l'auditoire.

Quant à la seconde thèse (l'attachement du roi Mohammed VI à la Bay'a), on repère ici deux arguments de communauté dont le premier a pour valeur « le devoir », le pacte et tout ce qui s'ensuit ; le second a pour lieu commun « l'Histoire et ce qu'elle connote ou symbolise « authenticité » « civilisation » « patrimoine culturel », etc. Le troisième et le quatrième argument sont difficiles à classer, ils appartiennent à la fois aux arguments de communauté et fonctionnent comme arguments d'autorité, si on prend en considération la place et la sacralité qui sont consacrés au Coran et à la Sunna au niveau religieux ; la Constitution, elle, jouit d'un statut particulier, sa sacralité relève d'une autre nature, elle est l'emblème de l'unité et de la pérennité de la nation. On remarquera, ici, la répétition du pronom relatif sujet « qui » et l'emploi du présent dans tous les verbes. Cela dote cet énoncé d'atemporalité et d'effectivité. Encore une fois les arguments déployés fonctionnent selon le principe de résonance à motif conservateur.

4 LES EMBLÈMES DE LÉGITIMITÉ

Dans ce discours fondateur et dans d'autres, le roi Mohamed VI fait appel à des images qui activent aussi bien l'imaginaire et l'affect que l'esprit. Ainsi, la mission du roi, le trône et la Majesté représentent des notions clé de l'identité sociale et discursive du roi.

4.1 LA MISSION DE ROI

L'association de la qualité et l'attribution d'« Amir Al Mouminine » et de « représentant suprême de la nation » aux multiples fonctions qu'il lui revient d'accomplir dévoilent l'énormité de sa mission et le bénéfice, combien grand, garanti par la Constitution au citoyen. En effet, la troisième et dernière thèse se rapporte aussi à la légitimité du Roi, les arguments mobilisés sont également des arguments de cadrage qui se distinguent par l'énumération massive et intégrale des tâches que doit remplir le Roi. On notera particulièrement ici que la raison d'adhérer à l'opinion est l'intérêt de l'auditoire, continuer à admettre cet ordre des choses « légitimité traditionnelle et moderne » est un vecteur de son acceptation de cette vision de la réalité. On constate que la reprise de la Constitution dans les articles relatifs aux attributions du roi recèle implicitement l'idée de la perte certaine de la nation en l'absence du statut actuel du Souverain. La survie de l'Etat et des citoyens dans des conditions favorables où l'unité, l'intégralité territoriale et la dignité sont préservées sont intimement liés au statut du roi; la mission dont il est investi dans le contexte social et politique a été depuis des siècles et continue à être le socle de l'Etat et de la Nation.

Enfin, la dernière partie du plan argumentatif est une conclusion qui résume l'essentiel, c'est une récapitulation concise de l'opinion à laquelle on voudrait faire adhérer l'auditoire. On lui rappelle ce qui caractérise essentiellement la mission historique et religieuse du roi : à savoir le poids des responsabilités multiples. La légitimation du roi est corrélativement une légitimation à endosser de lourdes responsabilités. L'investiture du roi (la Bay'a) et l'héritage de ce statut est une invitation à servir son peuple et sa patrie, c'est plus qu'une invitation, c'est un devoir comme l'écrit Pierre Bourdieu :

« Ainsi l'acte d'institution est un acte de communication mais d'une espèce particulière : il signifie à quelqu'un son identité, mais au sens à la fois où il la lui exprime et la lui impose en l'exprimant à la face de tous (...) et en lui notifiant ainsi avec autorité ce qu'il est et ce qu'il a à être » [8]. Il ajoutera un peu plus loin :

« L'essence assignée par la nomination, l'investiture, est, au sens vrai, un fatum (...). Tous les destins sociaux, positifs ou négatifs, consécration ou stigmatisation, sont également fatals- je veux dire mortels-, parce qu'ils enferment ceux qu'ils distinguent dans les limites qui leur sont assignées et qu'ils leur font reconnaître. L'héritier qui se respecte se comportera en héritier et il sera hérité par son héritage selon une formule de Marx ». [9]

Certes, les responsabilités du roi Mohammed VI sont grandes mais cela n'altère en rien son caractère ni sa personnalité ; Feu Hassan II avait déclaré dans une interview qu'il avait accordé à Paris Match le 19 Novembre 1976 « *Je tiens à faire du prince héritier un homme qui puisse être au service de tous sans être le serviteur de personne* »

Le discours que nous avons choisi est un support qui rend compte de la conception du nouveau monarque de la monarchie, ce fût l'occasion de remettre la pendule à l'heure afin d'éviter toute revendication ou tentative de toucher aux constantes de l'Etat marocain. D'ailleurs, il n'omet pas d'indiquer que « la personne du roi est sacrée et inviolable » et de mettre en garde tout un chacun qui risquerait de s'aventurer sur ce terrain. « Compte tenu de ces lourdes responsabilités, nous invitons tout un chacun avec vigueur et fermeté ...au respect des dispositions de l'Etat de droit dans le cadre des libertés que garantit la

Constitution aux individus et aux Organisations ». Il n'oublie pas de mentionner que toute violation ou non respect de ces règles seront sanctionnés « expose à l'application des lois en vigueur ».

La péroraison ou la fin de cette argumentation nous incite à nous poser la question sur sa visée ; le roi cherchait-il à remporter l'adhésion ou c'est uniquement un rappel à l'ordre, une remise sur les rails en vue d'éviter l'exercice de toute violence ? L'argumentation n'est-elle pas l'alternative à la violence ?

4.2 LES IMAGES

Dans les discours postérieurs à celui cité ci-dessus et dans les allocutions de Sa Majesté, la configuration des symboles fonctionnent en tant que légitimateurs.

• L'image du Roi Mohammed V

L'une des figures emblématiques que le roi évoque incessamment est celle de son grand-père Mohammed V, on remarquera que sa présence dans ses discours coïncide généralement avec les fêtes nationales et la commémoration de la gloire du pays en particulier, ce qui constitue des signes de légitimité.

« Il a conduit, sur lui la bénédiction divine, un combat remarquable sur des fronts divers et complémentaires et en premier lieu sur le front politique, combat qui s'est concrétisé par les positions héroïques qu'il a adoptées en affrontant les plus grands défis de cette étape.[...]Les Marocains, avaient la conviction intime que Mohammed V, même dans son lointain exil, avait en fait son trône dans leur cœur. C'est avec cet esprit que la lutte s'est poursuivie jusqu'au retour du Roi héros, auréolé de la victoire, apportant la bonne nouvelle de la fin de la période du protectorat et de l'avènement de l'indépendance et de la liberté, pour continuer le combat en vue du raffermissement de cette indépendance ». [10]

Cet extrait appartient au même discours dont on a essayé d'analyser la partie réservée à la légitimité du roi, c'est dire que cette allocution a pour objectif d'instituer les balises du pouvoir ; c'est une ré-institution de ce qui est préalablement instauré. Le Roi Mohammed V représente aux yeux du peuple le symbole de l'Indépendance, l'un des rois qui ont marqué l'Histoire du Maroc, il s'inscrit ainsi dans la lignée des rois puissants tels que Moulay Ismail, Hassan 1^{er}, etc. Il appartient à cette catégorie des rois qui concentrent plusieurs éthos en l'occurrence celui de libérateur, d'unificateur, d'édificateur, de défenseur des droits de l'homme, de Calife de Dieu... Autant de qualifications et de qualités qui participent à la force d'un roi et assurent son rayonnement et conséquemment celui de son pays ; ceux qui ne remplissent pas ces conditions sont voués à la déchéance et ne bénéficient nullement de l'approbation du peuple.

Quand le Roi Mohammed VI fait la narration de la gloire de son grand aïeul, son récit ne véhicule aucunement une nouvelle information ou un événement que le récepteur ignore. Au contraire, il narre une période particulière de l'Histoire du Maroc, une période assez récente caractérisée par la souffrance collective de toute une nation sous la domination coloniale ; une bonne partie des citoyens a vécu ce calvaire. Quant à ceux qui n'étaient pas encore nés, ils vivent cette tranche de l'Histoire à travers les récits racontés par les parents ou sont renseignés grâce à la radio et à la télévision qui diffusent des images édifiantes de ce temps-là, rapportant les témoignages des résistants « les anciens combattants » ou encore font passer des feuilletons et des films produits dans ce sens ; les manuels scolaires ne dérogent pas à la règle ; les textes de lecture et les cours d'Histoire illustrent relativement cette époque. Il en résulte qu'il y a un accord préalable entre l'émetteur et le récepteur autour de la question de l'Indépendance, du processus de sa réalisation et de sa symbolique ; pour quelle raison donc ce récit est-il évoqué ?

La démarche narrative adoptée à cet effet met l'accent sur les constantes de la légitimité de l'institution monarchique à savoir la légitimité historique. Le roi Mohammed VI fait ressortir le caractère héroïque et courageux de son grand-père, son aura est due en particulier à son refus d'être réduit au rôle d'agent de la colonisation française, à son obstination à s'opposer au « dahir berbère » et à revendiquer son titre de chefferie spirituelle alors que le même dahir a été proclamé en son nom. En fait, plusieurs symboles sont réactualisés dans ce texte, d'abord les valeurs que le roi incarne « *religieuses son roi incarnait toutes les valeurs* » ; si on se limite uniquement aux valeurs religieuses, on constatera que le roi Mohammed V était connu pour sa piété et pour son attachement aux valeurs de l'Islam. D'un autre côté, sa légitimité religieuse fondée sur sa descendance du prophète, lui confère un charisme particulier et fait que ses sujets aspirent à entrer dans son aura et à jouir de sa baraka.

« Une sorte d'effluve sacrée ... permettant d'agir sur les êtres et les choses, et d'intercéder au profit des Musulmans auprès de Dieu et du Makhzen ». [11]

L'appartenance du roi à « la Maison du prophète » est un principe légitimateur, le charif fait partie d'une sorte d'aristocratie :

« La racine du mot charif (...) exprime l'idée de s'élever, de dépasser. Le mot désigne l'homme libre qui, grâce à son ascendance composée d'ancêtres glorieux, peut prétendre à une situation prédominante. Et dans la mesure où on admet que

les belles qualités se transmettent aux descendants, les chorfa se considèrent comme des gens hors pair (ahl al fadl) auxquels on doit opposer le déchet et la tourbe déréglée (al radhil).

En islam, l'idée d'égalité de tous les croyants, affirmée par la tradition et par le Qor'an, n'a pu triompher de la valeur qu'une société foncièrement tribale attribue aux généalogies » [12]

Le Roi est considéré comme chef suprême des chorfa, ce sont-là peut-être des arguments affectifs, néanmoins les sociétés renommées pour être les plus rationnelles recourent à l'affect en raison de son poids. Dans la culture politique marocaine, ces éléments sont des symboles sacrés et leur activation garantit l'adhésion volontaire ou involontaire.

La figure emblématique de Mohammed V est évoquée non seulement pour sa représentativité religieuse mais également pour son incarnation d'images cumulées comme l'altruisme, le sacrifice, la patience, la grandeur d'âme « le Roi, héros, le Roi unificateur, etc.). Faire appel à ses aïeux est pour le roi une preuve de son identité sociale, ce besoin de les invoquer et de rappeler leur action est une reconnaissance qui a tendance à accuser l'autre et à lui reprocher son ingratitude car il existe toujours, des acteurs politiques qui voudraient être au sommet de la hiérarchie pour bénéficier davantage de privilèges ou pour faire preuve d'esprit progressiste.

« Dans les premières années de l'indépendance les forces politiques issues du Mouvement National (le parti de l'indépendance, l'Istiqlal et l'union nationale des forces populaires puis, surtout, l'union socialiste des forces populaires qui en étaient sortis) ont réclamé le pouvoir réel » [13]

• L'image du Roi Hassan II

Au-delà de ces considérations, le recours à l'image glorieuse des ancêtres est une reconstruction d'un réel déjà construit, c'est une réactivation de symboles dont l'efficacité est confirmée dans la restauration de la légitimité historique. L'image de Hassan II figure toujours dans le discours officiel ; dans le discours « fondateur » du roi Mohammed VI, il dit à propos de son père :

« Il a scrupuleusement respecté les jalons qui ont été posés par Notre vénéré aïeul et en a consolidé les fondements, pour se lancer dans des œuvres d'édification et d'unification qui ont conféré au Maroc une position remarquable en égard à la renaissance générale qu'il a initiée (...) , pour trouver des solutions aux divers problèmes, et en premier lieu la question de l'intégrité territoriale qu'il a traitée avec sagesse et pondération » [14]

Chaque roi est cité en fonction de ce qu'il a réalisé, les exploits qui ont édifié l'image de défenseur de l'intégrité territoriale ainsi que celle de pacificateur (la Marche Verte) participent au rayonnement de son créateur et à son entrée solennelle dans l'Histoire, ce qui augmentera le capital historique de Hassan II et contribue au mérite de la dynastie alaouite ; d'où l'intérêt de solliciter son image et de l'employer pour prouver la légitimité du roi à tous les niveaux notamment la légitimité historique. La sélection d'événements qui traduisent le génie de Hassan II, sa compétence et sa sagesse visent à rafraîchir les mémoires et à faire de l'éthos de Hassan II un symbole inaltérable et immuable. Le décès du Roi Hassan II a laissé émerger dans la presse des positions et des déclarations susceptibles d'altérer l'image de feu Hassan II, c'est pourquoi son fils mettra en évidence les sacrifices qu'il a faits au profit de ses sujets.

« Dès sa tendre jeunesse, Notre regretté Père a milité pour ton bonheur déployant des efforts soutenus et faisant face à de dures épreuves. En ta faveur, il a réalisé des acquis honorables et édifié un Maroc invulnérable qu'il a enrichi par ses innombrables réalisations » . [15]

Le renoncement à sa jeunesse pour se consacrer au service de la nation est un comportement louable, Hassan II avoue lui-même dans : *La Mémoire d'un roi* avoir fait le deuil de sa vie de Prince Héritier. De la sorte, l'imaginaire politique entaché par quelques événements malencontreux (les victimes de Tazmamart, par exemple) se voit envahi par les belles images de sacrifice et d'abnégation. La substitution des symboles occulte une réalité afin de pérenniser une autre désirable, en fait c'est une guerre d'images où les unes neutralisent les autres. Il est vrai que la mémoire est connue pour sa défaillance, mais qu'en est-il de la mémoire collective ? Si les uns oublient, les victimes n'oublieront pas. Parfois la mobilisation de quelques symboles comme arguments pour soutenir le pouvoir ne servent pas l'intérêt du locuteur parce qu'ils fonctionnent comme une lame à double tranchant.

Par ailleurs, l'image de Hassan II est incessamment présente dans le discours de la presse écrite où elle continue à soulever des débats sur des questions cruciales de la vie politique marocaine actuelle et passée ; son ombre plane encore partout. Cependant, l'usage de cette image ne fonctionne pas communément dans les discours, elle sert de noyau et de preuve technique pour appuyer différentes thèses contradictoires et contrastées. La mention d'une image qui a marqué l'imaginaire des Marocains pendant quarante ans est le résultat de plusieurs perceptions ; celle évoquée par des victimes des années de plomb ne correspond pas à celle des personnes qui ont vécu dans son giron et bénéficié de sa bienfaisance ; de même que

celle contenue dans le discours des leaders politiques des partis administratifs n'est pas la même chez les partis d'extrême gauche, quoique la vie politique a démontré que les acteurs changent de position en fonction des intérêts et des enjeux.

Les motifs qui déterminent la présence de l'image du roi défunt délimitent également la nature des éthos mis en œuvre, tout dépend de ce qu'elle traduit pour différents locuteurs : estime, vénération, déception, appréhension, etc. Pour d'autres, analystes et journalistes, c'est un support qui permet l'élaboration d'une comparaison entre deux styles et deux règnes en vue d'une démonstration de similitudes, ou de divergences ou encore pour la construction de discours préventifs ou prévisionnels. Certes, cette approche comparative est fort approximative et délicate en raison de la durée inégale des deux règnes, la conjoncture politique et économique nationale et internationale représente un autre handicap pour la construction objective d'un réel qui favorise l'adhésion, mais la comparaison entre les deux rois demeure présente de manière concrète ou dans l'imagination ; on ne peut faire fi de l'image charismatique du roi décédé. La configuration de l'image de feu Hassan II dans tous les discours que le nouveau roi destine à la nation ou aux assemblées internationales dénote une volonté ferme d'éterniser l'image de son père, image nécessaire à l'édification de la sienne et à sa légitimation.

L'éthos identitaire du roi Mohammed VI serait ce qu'il est dans sa différence de son père, dans sa rupture avec le passé et parallèlement dans sa continuité à sauvegarder un système monarchique qui concentre tous les pouvoirs et dont il est le garant. Plusieurs observateurs considèrent cette situation paradoxale alors que d'autres y voient l'expression d'authenticité et de modernité, deux notions dichotomiques et parallèles à la fois.

4.3 LES SYMBOLES

Hormis les images de ses aïeux, d'autres symboles sont désignés pour soutenir la légitimité historique et religieuse du Roi Mohammed VI notamment le concept de « Trône » que l'usage réitéré a dépossédé de sa signification initiale.

- **Le trône**

L'expression, qui réfère actuellement de manière abusive au siège du Roi [16], a pour étymologie dans la culture et la langue arabe le 'arch qui désigne le toit -al-'arich et par extension tout ce qui peut ombrager et protéger : pendant la cueillette des dattes, on se réfugiait du soleil dans des cabanes fabriquées de rameaux et de feuilles de palmier. Il est également synonyme de « maison » voire de « cité », les agglomérations représentaient un véritable refuge, les voyageurs et les caravanes qui traversaient le désert, les notables les plus puissants de la tribu offraient l'hospitalité à ceux qui en avaient besoin, d'où la connotation d'autorité et de chefferie. Plus tard, avec l'avènement de l'Islam, la symbolique d'autorité et de puissance a été consolidée et le trône référerà à la suprématie divine :

« C'est lui qui a créé les cieux et la terre en six jours ; puis il s'est établi sur le trône, sachant tout ce qui pénètre dans la terre et ce qui en sort, et ce qui descend du ciel et ce qui y remonte, tandis qu'il est avec vous où que vous soyez ». [17]

La puissance de Dieu et sa détention de tous les pouvoirs a été transposée aux attributions des chefs et des sultans. Le grand juriste Zamakhchari en dit : « Le trône est ce qui exprime le mieux la royauté. On dit : le roi s'est assis sur le trône du royaume de telle contrée même s'il ne s'y est jamais rendu en personne ». Le trône dans sa perception matérialisée ne renvoie donc pas à l'autorité ou au pouvoir. La chosification du « trône » occulte son véritable sens et prédomine dans l'interprétation commune de la société. Or, le roi Mohammed VI lui accorde toute sa profondeur et son essence dans ses discours où cette notion préfigure à côté d'autres termes qui constituent des constantes sacrées et inviolables, éléments essentiels de la légitimité du Roi. Quand celui-ci en parle, par exemple, dans son discours du 20 août 1999 « *Les Marocains avaient la conviction intime que Mohammed V, même dans son lointain exil, avait en fait son trône dans leur cœur* ». La métaphore exprime la loyauté inconditionnée des Marocains à l'égard de leur roi et confirme la dissociation entre le lieu et le règne ; la manifestation de celui-ci ne dépend pas du « siège » ni de l'endroit, il s'exprime à travers des sentiments plus nobles et des liens solides, difficiles à rompre.

L'idéalisation de l'attachement qui unit le peuple au Trône tend à neutraliser toutes les thèses internes ou externes, qui stipulent l'éventualité d'un soulèvement en l'occurrence à l'aube du règne de Mohamed VI. « *C'est un attachement scellé par une parfaite symbiose entre le Trône et le peuple, et une unanimité nationale sans faille* » [18]. La communion du roi et du peuple a fait ses preuves à plusieurs occasions, chaque fois que le pays est confronté à des situations périlleuses. Ce lien si fort est à l'image de la genèse du « Trône » dont la polysémie contient aussi le sens de « maison » employé pour signifier tantôt le contenant, tantôt le contenu ; autrement dit, la « famille », symbole de parenté et d'unité, cette unité même qui fait sa force et assure sa continuité.

L'association de la personne du Roi au Trône constitue le second usage assez courant de ce symbole, le Roi Mohammed VI, dans son discours du 06.11.09 à l'occasion du 34^{ème} anniversaire de la Marche Verte en parle en ces termes, « (...) *le peuple marocain, uni autour de son Trône qui est le dépositaire et le garant de sa souveraineté, de son unité nationale et de son*

intégrité territoriale » Malgré l'ambiguïté que recèle cette expression, le Trône représente le noyau, le vecteur qui dynamise la nation, il est source de protection de la souveraineté ; sa suprématie provient de sa concentration de plusieurs compétences. Qu'il réfère à la Monarchie ou au Roi, la place qui lui échoit est constante dans le processus de légitimation et dans l'imaginaire populaire.

- **La Majesté**

Toujours dans la même perspective de confirmation permanente de sa légitimité, le roi Mohammed VI a le privilège de s'auto-désigner en termes de « Notre Majesté ».

« Nous attendons du gouvernement de Notre Majesté de se prévaloir rapidement des possibilités d'ouverture et de partenariat qu'offre la réforme du système de l'enseignement et de la formation universitaire et judiciaire, pour assurer une formation moderne et solide à nos magistrats ainsi qu'à tous ceux qui exercent des professions liées à la justice » [19]

Marque de respect et de soumission, l'expression « Majesté » fréquemment proférée par quasi tous les Marocains, est obligatoire et inhérente au protocole dans les assemblées officielles quand il s'agit de parler du roi ou de s'adresser à lui. Dans le discours royal, elle semble insolite ; on est davantage habitué à entendre le roi Hassan II ou même Mohammed VI s'identifier au moyen du pronom personnel : « Nous », lui-même substitué de « Majesté ». Pourtant, l'usage explicite de cette donnée a pour effet de produire une distanciation entre le locuteur et le récepteur, de délimiter le « territoire » de chacun selon le statut et l'identité sociale. Le contexte de production de cette formule, rare dans la bouche du roi, est particulier : Mohammed VI s'adresse aux magistrats à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire et leur annonce la réforme de la justice, réforme incontournable dans le processus de démocratie et de développement initié par le roi ; la moralisation et la modernisation de ce secteur confortent « la suprématie de la loi et assure confiance et sécurité pour les biens et les personnes » a précisé le roi dans le même discours.

Toutefois, le principe d'autonomie de l'appareil judiciaire, revendiqué depuis longtemps par différentes instances, implique son retrait à l'autorité du roi. En sa qualité de chef suprême, le roi doit intégrer tous les pouvoirs, aussi les réformes ne sont-elles pas radicales et témoignent-elles d'un système d'assouplissement. La prédominance de « Sa Majesté » sur la justice se traduit à travers un rapport de transitivité, un argument quasi-logique ; en d'autres termes, l'appareil judiciaire sera rénové et modernisé grâce à un partenariat avec le ministère de l'enseignement qui dépend directement du gouvernement, lui-même soumis à l'autorité du roi. Par conséquent, la justice relève finalement des attributions royales et continuera à l'être. Mohammed VI ne fait appel à sa nomination de « Majesté » que dans des situations particulièrement déterminantes pour le statut et l'avenir de la Monarchie et de sa souveraineté. Tel a été encore le cas lorsqu'il a présenté la « carte de route » consacrée à la régionalisation dans les provinces sahariennes dans son discours du 34^{ème} anniversaire de la Marche Verte :

« Veiller à ce que le gouvernement fasse de ces provinces un modèle de déconcentration et de bonne gouvernance locale, en mettant à leur disposition les meilleurs cadres et en leur conférant de larges compétences sous la supervision, légale et ferme, des walis et des gouverneurs de Notre Majesté »

En fait, les orientations avancées par sa Majesté correspondent à un croquis du plan de l'initiative d'autonomie, il y souligne les grandes lignes en l'occurrence la gouvernance conditionnée par le contrôle des Walis et des gouverneurs, agents auxiliaires du roi. Le message est destiné aux sahraouis ainsi qu'à toutes les parties impliquées dans le conflit. Le roi insiste sur la marocanité du Sahara et sur l'union du peuple marocain et du Trône pour défendre « une cause juste et sacrée » ; le ton y est ferme et déterminé surtout que le Maroc venait de vivre le complot organisé par « les ennemis de l'unité territoriale » ; l'affaire des immigrés subsahariens a suscité beaucoup d'intérêt au niveau national et international sous prétexte de violation des droits de l'homme. Le symbole de « Majesté » est construit de manière similaire au précédent, le Sahara dépendra de l'autorité des Walis et gouverneurs, eux-mêmes soumis au pouvoir du roi ; selon une démonstration logique et un rapport de transitivité, le Sahara continuera à faire partie du Maroc sous le règne du roi.

« Sa Majesté », figure symbolique, a pour genèse dans la langue arabe « Jalâlat » et « Jalâlan » qui réfèrent à l'homme âgé et expérimenté ; l'âge avancé d'un homme lui vaut le respect et la considération dus au père. Ces caractéristiques sont réinvesties dans les qualifications du roi dans lequel tout le peuple se reconnaît. La protection et la bienveillance intrinsèques à la personne du roi équivalent celles du père : d'une seule voix, le peuple crie le jour des funérailles du roi Hassan II : « Notre père est mort ! Votre père est mort ! » Dans la famille patriarcale, le droit de chefferie revient au plus âgé pour l'expérience qu'il a accumulée durant des années ; l'autorité du père s'est étendue plus tard au chef des familles appartenant à l'élite, prenant à chaque fois des dimensions plus larges, elle finit par englober toute la communauté pour être transposée au roi. Cependant, les règles de la succession au trône connaissent une transmutation imposée par divers enjeux notamment la continuité de la famille régnante. Par conséquent, l'autorité telle qu'elle a été conçue initialement n'est plus, elle garde pourtant les caractéristiques de dépendance et de domination reconnues au père. La notion de « jalâla » trouve ses origines dans la naissance du pouvoir du patriarche puis du chef de communautés, genèse dont elle s'est écartée en préservant la

symbolique. En effet, le concept de « Jalâla » a réussi à survivre en se détachant des impératifs qui ont engendré sa naissance tout en légitimant les qualités de différence et d'exception propres aux rois. Le vocable a également une désignation divine, il exprime l'élévation et l'inaccessibilité des sens humains à Dieu, qui échappe à toute description. La considération, la médiation et la sagesse sont excessivement développées pour construire une image fabuleuse du roi.

Le discours de la Marche Verte n'est qu'un exemple de ces multiples allocutions de S.M le roi Mohammed VI où il fait appel à tous les symboles de légitimité : historique, traditionnelle, religieuse et institutionnelle. La concentration d'indices de légitimation de l'autorité monarchique est une déconstruction du discours et des thèses de l'autre pour une reconstruction d'une réalité existante mais qu'on doit entretenir en permanence pour la rendre pérenne.

5 CONCLUSION

L'efficacité symbolique de la communication de Sa Majesté repose sur son recours à des emblèmes qui trouvent une reconnaissance chez l'auditoire : l'activation des rites dans une société traditionnelle ou l'évocation de symboles religieux dans un pays musulman, dont les fidèles pratiquent la religion conformément aux préceptes de l'Islam (prière, jeûne, pèlerinage à la Mecque, etc.), exerce une autorité morale sur l'auditoire, ce qui n'est plus le cas dans les sociétés laïques. Ceci d'une part, d'autre part, la mobilisation d'images historiques ou mythiques qui entretiennent un rapport de filiation avec l'émetteur le hissent au-dessus des autres et en font l'héritier légitime.

Quant aux symboles inspirés de la modernité comme c'est le cas de la Constitution qui prône la concertation, principe démocratique ancien qu'on a actualisé, ils trouvent écho chez le récepteur parce qu'ils ont une reconnaissance universelle et qu'ils sont adoptés par les démocraties occidentales, ce qui détermine leur validité. L'identité discursive participe à la légitimation de l'identité sociale du Roi Mohammed VI, qui doit sa légitimité à son institution en tant que roi en fonction des règles de succession ; l'évocation de l'identité sociale et le rappel de ses fondements augmente l'adhésion de l'auditoire. Dans la communication royale, les éthos d'identité créent les éthos de crédibilité, mais comment fonctionnent – ils dans la communication politique des autres acteurs de l'instance politique ?

REFERENCES

- [1] Bourdieu. P, Cité par Patrick Charaudeau, Le discours politique, Ibid, p.40
- [2] Charaudeau. P, Le discours politique. Les masques du pouvoir, Ed. Vuibert, Paris, 2005, p.89
- [3] Coran, Essai de traduction de Jaques Berque, éd. Sindibad, Paris, 1990, p 48
- [4] Geertz. C, Observer l'islam, changements religieux au Maroc et en Indonésie, éd. La Découverte, Paris, 1992, p.93
- [5] Geertz. C, Op.Cit.p.97
- [6] Joules R.V et Beauvois J.L, Petit traité de manipulation à l'usage des gens honnêtes, éd. Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 1987
- [7] Oleron. P, L'Argumentation, éd. P.U.F, « Que sais-je », numéro 2087, Paris. 1993, p.79
- [8] Bourdieu, P., Langage et pouvoir symboliques, éd. Seuil, Coll., Point, Paris, 2001, p.180
- [9] Ibid., p.181
- [10] Discours du 46^{ème} anniversaire de la « Révolution et du peuple », 20août 1999
- [11] Agnouche. A, « Les Chorfa face à " 'Etat de droit" » dans le Maroc contemporain », in Le Maroc actuel, une modernisation au miroir de la tradition. Etudes réunies par J.C. Santucci, éd. C.N.R.S, Paris, 1992, p.273-283, p.278
- [12] Les Chorfa face à l'Etat de droit dans le Maroc contemporain », Op. Cit., p.275
- [13] Cubertafond. B, La vie politique au Maroc, éd. L'Harmattan, Paris, 2001, p.78
- [14] Discours royal du 46^{ème} anniversaire de la « Révolution du roi et du peuple »,20 août 1999
- [15] Discours du Trône, 30 juillet 1999
- [16] « Que fait le Roi »? Le journal n° 189, du 1^{er} au 7 Janvier2005, l'image de couverture est une illustration d'un siège antique du roi
- [17] Op. Cit., Le Coran, Sourate. Le fer, Verset 4
- [18] Discours de SM le Roi à la Nation à l'occasion du 34^{ème} anniversaire de la marche verte, 06 novembre 2009
- [19] Discours S.M le Roi à l'ouverture de l'année judiciaire le 29 Janvier 2003 à Agadir.